

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 11 octobre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 11 octobre 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Flavien DELÉTRE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE
Nadine LECHATTELLIER à Pascal DALIGAULT
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20221017-22_04928-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Absents excusés : Godwill BABALAO et Angélique MOUROCCQ

| Nombre de conseillers | | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 8-2-4 |
|--|------------------|--------------------|---|
| - en exercice : 29 | - pour : 27 | | Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 21 | - contre : 0 | | |
| - votants : 27 | - abstention : 0 | | |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS | | | |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité | | | |

DÉL-2022/098 – Dispositif argent de poche 2022

Par délibération n° DEL 2021/136 en date du 13 décembre 2021, le conseil municipal a renouvelé le dispositif « Argent de poche » pour l'année 2022.

Le nombre de missions autorisées par jeune était limité à 4 pour une année. Au regard de la saison et de la météo, les missions ont été plus nombreuses.

Aussi, il est proposé de supprimer le nombre maximum de mission pour l'année 2022 d'autant que certaines missions vont à nouveau être ouvertes pour Halloween au Château de Pontécoulant et de porter le budget 2022 à 1 500 € au lieu de 1 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** la suppression du nombre maximum de mission et l'augmentation du budget,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 17 octobre 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

